

N° 2

mars
2012

Les droits en actions



DANS LES COLLECTIVITÉS AMIES DES ENFANTS





222 villes

2002 - 2012

2 départements

2 millions d'enfants

22 villes pilotes

2 partenaires



12 millions d'habitants

10 ANS
AU SERVICE
DES DROITS
DE L'ENFANT



222 villes

2002 - 2012

2 départements

2 millions d'enfants

22 villes pilotes

2 partenaires



12 millions d'habitants

10 ans

pour notre avenir



SOMMAIRE

Le réseau Ami des enfants en France

p. 4 à 7

L'animation du réseau

p. 8 à 11

Le programme d'actions Ville amie des enfants

p. 12 à 13

Les bonnes pratiques et les innovations dans les Villes amies des enfants :

13 fiches projets à découvrir pour partager les expériences du réseau

p. 14 à 26

Les Villes amies des enfants dans le monde (rapport UNICEF *La situation des enfants dans le monde 2012*)

p. 27

L'Association des maires de France, partenaire de l'UNICEF

p. 28

p. I à IV

Votre supplément détachable : la carte des collectivités amies des enfants en France, informations pratiques et outils pour les villes et les départements

Depuis 2002, année après année, le réseau Ami des enfants s'est étoffé pour renforcer la volonté et l'engagement des collectivités pour la défense et la promotion de la Convention internationale des droits de l'enfant.

L'innovation locale est aujourd'hui forte de 222 Villes et deux Départements amis des enfants. Elle montre ainsi, au quotidien, la pertinence de l'action initiée il y a dix ans par UNICEF France et l'Association des maires de France.

Nous voudrions, ici, encourager celles et ceux qui portent, dans les villes, les départements et les Comités départementaux de l'UNICEF, ce réseau en faveur des politiques publiques de l'enfance.

Nous réaffirmons ensemble, à chaque instant, notre volonté de mettre en œuvre un programme d'actions dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection, de l'accès à la culture, aux savoirs, aux loisirs auprès de 2 millions d'enfants et de jeunes.

Notre partenariat progresse, s'améliore, s'aiguise malgré un contexte économique qui favorise le repli sur soi. Au-delà d'un réseau solidaire, il s'agit bien d'un ancrage exigeant mais tellement essentiel à l'épanouissement des moins de 18 ans.

Notre réseau fête donc ses 10 ans. Comme un enfant qui aura acquis la motricité, le langage, la perspicacité et la force de l'insouciance pour entrer désormais dans l'adolescence avec quelques hésitations mais aussi avec assurance et panache.

Nous tenons donc à vous remercier toutes et tous qui vous engagez à nos côtés pour les enfants et les jeunes d'ici et d'ailleurs. Pour notre avenir, notre bien commun.

Jacques Hintzy

Président d'UNICEF France

Jacques Pelissard

Président de l'Association des maires de France

OURS

Directeur de la publication Jacques Hintzy

Responsable de la rédaction Bénédicte Jeannerod

Coordination éditoriale Julie Zerlauth-Disic

Rédaction Nathalie Spinga et Julie Zerlauth-Disic

Conception graphique et illustrations despetitspois.net

Iconographie voir mentions des crédits sur les photos

Photo de couverture © UNICEF / Zerlauth

Impression Centr'imprim

Tirage 5000 exemplaires

Dépôt légal : mars 2012



Ville amie des enfants



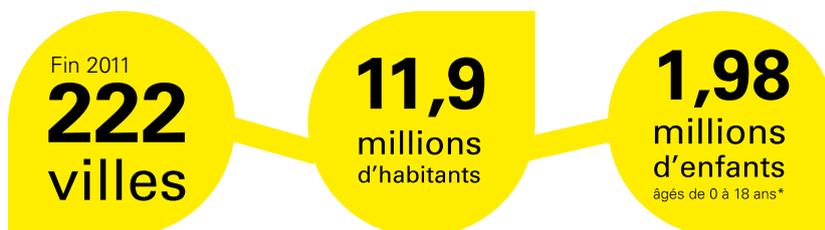
Qu'est-ce qu'une Ville amie des enfants ?

.....

Une Ville amie des enfants est une ville qui fait plus et mieux pour l'enfance.

En étudiant chaque dossier de participation élaboré par une ville et son comité départemental UNICEF, il s'agit non seulement pour l'UNICEF France et l'AMF de s'attacher à ce que la ville mène pour la petite-enfance, l'enfance et la jeunesse mais également de mesurer ses projets dans ces domaines. Appartenir au réseau Ville amie des enfants est une démarche de progrès. Le réseau est vivant, il se nourrit des expériences de ses collectivités.

Ces villes se caractérisent par la qualité de leurs initiatives et projets dans la vie



quotidienne des enfants et des jeunes. Elles innovent par l'existence et le développement d'une démarche de participation et d'écoute et la promotion d'un esprit de solidarité internationale. Elles proposent des initiatives pour promouvoir la Convention internationale des droits de l'enfant ainsi qu'un plan d'actions annuel avec l'UNICEF.

* 9,79 millions d'habitants et 1,77 million d'enfants hors Ville de Paris.

+ 16
nouvelles Villes
amies des enfants
en 2011

Bailly-Romainvilliers

(Seine-et-Marne, 77),

Cusset (Allier, 03),

La Charité-sur-Loire (Nièvre, 58),

Laxou (Meurthe et Moselle, 54),

Le Puy-en-Velay (Haute-Loire, 43),

Marcq-en-Baroeul (Nord, 59),

Marmande (Lot et Garonne, 47),

Morteau (Doubs, 25),

Panazol (Haute-Vienne, 87),

Périgueux (Dordogne, 24),

Poissy (Yvelines, 78),

Roanne (Loire, 42),

Soisy-sous-Montmorency

(Val d'Oise, 95),

Valence (Drôme, 26)

Vitry-sur-Seine (Val de Marne, 94),

Wattignies (Nord, 59)

Qu'est-ce qu'un Département ami des enfants ?

Un Département ami des enfants fait de l'enfance une priorité affichée de son action en référence à la CIDE.

Au-delà de ses compétences légales, déjà étendues, pour l'enfance, le Conseil général qui fait le choix de rejoindre le réseau Ami des enfants compte aussi harmoniser son action.

Dans le cadre de cette nouvelle cohérence, il promeut et applique la CIDE

par une démarche de projets innovants avec la recherche d'un perfectionnement permanent. Enfin, c'est un Département qui soutient l'action de l'UNICEF sur l'ensemble de son territoire et à l'international.

SEINE-ET-MARNE
(77)

Département
ami des enfants
depuis 2010
1 294 762 habitants
370 300 enfants



SEINE-ET-MARNE (77)

Une réponse adaptée aux adolescents fragilisés

Afin d'offrir une réponse plus cohérente et adaptée aux besoins des adolescents les plus vulnérables, la Seine-et-Marne a constitué un nouveau réseau de partenaires.

Déscolarisation, problèmes comportementaux, mise en danger du jeune pour lui-même ou les autres, violence, errance, problème de santé mentale... sont autant d'aspects que le Conseil général de Seine-et-Marne se propose de traiter. En constituant un réseau de partenaires autour de l'Aide Sociale à

l'Enfance (ASE) sortant des schémas classiques de prise en charge, le Département décide de co-construire des solutions adaptées. Le réseau ainsi animé s'adresse aux mineurs dont la situation est considérée comme « inextricable ou sans solution ». De 10 à 18 ans, garçons et filles confiés à l'ASE peuvent être

concernés. Le Département devient ainsi le porteur d'un guichet unique aux multiples compétences.

Stabiliser les parcours

Il s'agit bien sûr, dans un premier temps, de stabiliser la situation du jeune suite à l'échec des solutions qui lui ont été proposées jusque là. Le réseau propose ensuite des ressources complémentaires intégrant notamment la pédopsychiatrie pour assurer un accompagnement plus efficace. Les résultats attendus sont à la hauteur du défi. Pour mener ce projet, le Département a obtenu du Fonds national de protection de l'enfance le financement partiel du réseau, à hauteur de 46 000€ par an pour la période 2011/2013 sur un budget annuel de 96 000€. Le Conseil général met à disposition un secrétariat, la contribution d'un psychologue et les frais de fonctionnement du dispositif. Ce projet s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental de l'enfance, de l'adolescence et de la famille 2011-2015 visant notamment à diversifier les modes de prise en charge éducative.



+ Michel Colin, chef du service des établissements de l'ASE
michel.colin@cg77.fr ou Michèle Michoux,
michele.michoux@cg77.fr

DOUBS (25)

Département
ami des enfants
depuis 2011
520 133 habitants
131 655 enfants



LE DOUBS

NOUVEAU DÉPARTEMENT AMI DES ENFANTS



Acteur incontournable en termes de prévention et de protection de l'enfance, le Doubs s'engage, dans son programme « Doubs 2017 », à mettre en œuvre des actions concrètes dans une dynamique d'innovation en direction des enfants et des jeunes doubiens. Avec une population de 520 000 habitants, dont plus de 131 000 jeunes de moins de 19 ans (soit 25% de la population totale), le Doubs a consacré 19% de son budget global aux actions enfance et jeunesse en 2011. Quelques exemples d'actions à découvrir dans son dossier de participation : — le **Conseil général des Jeunes** facilitant l'implication des jeunes dans la vie de leur département et leur éducation à la solidarité internationale, — le dispositif « **Tandems solidaires** » sensibilisant les 11-15 ans aux grands déséquilibres mondiaux et aux mécanismes du sous-développement, — le **dépistage précoce** des troubles de la vue à 3 ans ou les ateliers de prévention de l'obésité dans les collèges. — À noter également, 17 **Contrats territoriaux Jeunesse** pour développer des actions de proximité et proposer des animations jeunesse en milieu rural pour les 10-16 ans.

+ Dossier de participation du CG 25 sur www.villeamiedesenfants.fr
Rubrique : Actualités nationales/Ressources

3 QUESTIONS

À CLAUDE JEANNEROT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DOUBS

« Pourquoi avez-vous souhaité que le Département du Doubs devienne Département ami des enfants ?

Nous avons souhaité devenir Département ami des enfants car, au quotidien, les enfants sont une de nos principales raisons d'être et d'agir. Dans le cadre de nos compétences, le Département est un acteur essentiel de la politique de l'enfance et de la jeunesse. De plus, à travers notre programme départemental « Doubs 2017 », nous avons fait de la jeunesse une action phare et transversale dans les domaines de l'enfance, de l'éducation, de la mobilité, de la culture, du sport, de la citoyenneté mais aussi au niveau des équipements. Le Doubs consacre plus de 100 millions d'euros à la jeunesse, soit 1/5 de son budget.



Mettre
l'enfance
et la jeunesse
au cœur
des priorités

La Convention internationale des droits de l'enfant se traduit de façon très concrète dans vos actions au quotidien. Quels sont les grands chantiers du département pour en renforcer l'application ?

Nous soutenons l'ouverture de places en structure d'accueil pour enfants. Une aide supplémentaire est allouée si la structure est équipée pour accueillir des enfants porteurs de handicaps. Pour les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, nous mettons en place des solutions adaptées et diversifiées. Outre le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, nous travaillons avec des assistants familiaux, mais aussi avec des maisons d'enfants à caractère social et d'autres

lieux d'accueil. Enfin, pour soutenir la parentalité, des allocations d'urgence sont débloquées pour les familles avec enfant.

Au niveau éducatif, nous menons un ambitieux plan de rénovation des 45 collèges (495 M€) pour les doter des conditions d'éducation de haut niveau.

Nous organisons gratuitement les transports de tous les scolaires et individualisons le service pour les élèves handicapés ou inscrits en classes spécifiques. Nous favorisons l'accès à un repas équilibré pour tous via « Cantines pour tous ».

Nous réalisons de nombreuses actions de sensibilisation aux arts vivants et à la culture scientifique. « Doubs pass-sport » soutient l'inscription en clubs sportifs. Le « Conseil général des Jeunes » et le « Contrat Territorial Jeunesse » proposent des temps forts à la jeunesse pour accéder à la citoyenneté. Le « contrat jeune majeur » permet enfin d'accompagner les jeunes de 18 à 21 ans sur le plan matériel et éducatif.

Que veut dire être « Département ami des enfants » selon vous ?

C'est mettre l'enfance et la jeunesse au cœur des priorités. Dans le cadre de notre programme départemental « Doubs 2017 » nous mettons tout en œuvre pour préparer les jeunes à être des citoyens de demain, des citoyens autonomes et épanouis. »

DOUBS (25)

Aider les parents pour protéger l'enfant



3 QUESTIONS

À MIREILLE SILVANT,
PRÉSIDENTE DU COMITÉ
UNICEF DU DOUBS

Allant au-delà de ses compétences, le département du Doubs a mis en place une structure permettant le placement au domicile des parents et un lieu d'accueil d'urgence pour les 3 – 12 ans.

Le département du Doubs a créé deux structures d'accueil d'un genre nouveau. La première a pour vocation de répondre sans délai aux difficultés des parents. Depuis 1994, elle propose un hébergement d'urgence, à la demande des parents en difficulté momentanée, aux enfants de 3 à 12 ans. Les familles, dépourvues de soutien de



Un réel accompagnement éducatif auprès des enfants et des parents

proximité, peuvent, en effet, être subitement confrontés à une hospitalisation, mais aussi à un contexte demande à ce que l'enfant soit pris en charge. L'admission se fait à la simple demande des parents, pour un accueil de jour seulement ou à temps complet. La famille acquitte un prix de journée calculé sur la base de ses revenus. Deux « relais parentaux » (Besançon et Montbéliard) et un réseau d'assistants familiaux (Pontarlier) couvrent le territoire. Le Département propose ainsi une prévention sans intervention administrative directe. Il assure un accompagnement éducatif auprès des enfants et des parents à un moment sensible de leur histoire commune.

être subitement confrontés à une hospitalisation, mais aussi à un contexte demande à ce que l'enfant soit pris en charge. L'admission se fait à la simple demande des parents, pour un accueil de jour seulement ou à temps complet. La famille acquitte un prix de journée calculé sur la base de ses revenus. Deux « relais parentaux » (Besançon et Montbéliard) et un réseau d'assistants familiaux (Pontarlier) couvrent le territoire. Le Département propose ainsi une prévention sans intervention administrative directe. Il assure un accompagnement éducatif auprès des enfants et des parents à un moment sensible de leur histoire commune.

Le lien parental avant tout

En outre, en collaboration avec le secteur associatif, le Conseil général a créé une nouvelle Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS). La maison des Loupiots (Montbéliard) compte huit places d'internat et quinze places d'accueil en placement à domicile. L'originalité de la démarche réside dans le fait que les enfants soient placés avec un suivi particulier mais... chez leurs propres parents. Cette formule correspond à l'évolution des besoins de l'enfant sous mesure de placement. Elle apporte la sécurité d'un accompagnement éducatif appuyé mais conserve la possibilité d'un retour immédiat à l'internat en cas de besoin. Elle évite la séparation d'avec la cellule familiale. Elle permet également aux professionnels de l'établissement (éducateurs, psychologues) d'agir sur l'environnement de l'enfant en aidant les parents à se recentrer sur leur fonction parentale.

“ Pourquoi vous êtes-vous engagée dans la démarche « Département ami des enfants » aux côtés du Doubs ?

Enseignante en collège, j'ai toujours pu y apprécier les actions menées par le Conseil général. Les collégiens évoluent aujourd'hui dans des locaux leur assurant d'excellentes conditions de travail. Les différentes actions menées par le Département dans les domaines social, culturel et sportif sont très visibles et reconnues. Concertation, écoute, sont toujours suivies d'actions. J'étais donc persuadée de la garantie d'un travail en commun efficace.

Allez-vous être désormais associée aux réflexions sur l'enfance dans le département ?

Je réponds bien évidemment aux invitations du Conseil général qui privilégie les relations avec les acteurs de terrain. Les très bons contacts établis lors du travail mené pour la réalisation du dossier permettent déjà des échanges très constructifs, particulièrement sur les projets engagés ou à l'étude.

Est-ce pour vous l'amorce d'une nouvelle dynamique entre les Villes et le Département amis des enfants ?

Le Conseil général répond déjà favorablement aux demandes de soutien des Villes amies à l'occasion de la Nuit de l'eau. Je suis certaine que d'autres projets initiés par les Villes amies seront valorisés et soutenus. La réflexion nous mène à l'opportunité d'une journée des Villes amies des enfants du Doubs comme occasion d'amplifier les relations. ”

+ www.doubs.fr ou Antenne Enfance Ados : enfanceado.doubs.fr



L'ANIMATION DU RESEAU

LES DROITS EN ACTIONS DANS LES COLLECTIVITES AMIES DES ENFANTS

© AMF / Roland Bourguet

8^e RENCONTRE DES VAE

Faire des droits de l'enfant un atout pour la vie locale

En mars 2011, plus de 300 représentants des Villes et des Comités départementaux de l'UNICEF ont échangé sur la place des jeunes dans notre société.

La rencontre annuelle des Villes amies des enfants 2011 s'est efforcée, à travers des exemples précis, de témoigner des initiatives des collectivités dans la lutte contre la marginalisation et l'exclusion des jeunes, tout en leur accordant un rôle dans la vie locale pour une meilleure cohésion sociale.

Combattre la marginalisation

Il y a 2 millions d'enfants pauvres en France. Il apparaît que les Villes sont, bien souvent, le lieu où l'on peut travailler en amont sur l'accès effectif aux droits fondamentaux que sont le logement, la santé et l'éducation. Des actions simples et novatrices peuvent enrayer les effets de l'exclusion et garantir un bon développement aux enfants et aux jeunes. À

titre d'exemples, le plan d'actions contre la marginalisation des jeunes et de leur famille de la Ville de Paris (75), ou encore le dispositif d'aide aux collégiens en décrochage scolaire avec les « Ateliers positifs » d'Essey-lès-Nancy (54).

Renouveler le dialogue entre les enfants et les adultes

L'enfant exerce-t-il ses droits au quotidien ? Rarement, enfants et adultes ont le temps d'échanger sur cette perception. Au regard de la Convention des droits de l'enfant, un tel dialogue est néanmoins nécessaire à l'harmonie de la vie sociale, au développement des enfants et à une

conduite adaptée des politiques menées en leur faveur. Le Centre de Recherche Innocenti de l'UNICEF a proposé en 2010 une recherche-action internationale à cinq Villes amies des enfants françaises. Parmi elles, Nancy (54) et Saint-Jean-de-Monts (85) ont témoigné de leurs expériences et confirmé avoir découvert un outil de participation et d'écoute des enfants et des jeunes.

La ville :
point d'accès
aux droits
fondamentaux

Libérer le potentiel social des jeunes

Pour aller au-delà de la simple symbolique d'une participation des jeunes dans la vie de leur cité, quelle posture doivent adopter les adultes ? Comment tenir compte de leurs points de vue au moment de prendre des décisions les concernant ? Là encore, les initiatives menées par Vincennes (94), Joué-lès-Tours (37) ou Saint-Avé (56) ont été la démonstration d'un dialogue constructif entre les jeunes, les personnes âgées, les habitants, les élus et les services municipaux.

+ Actes de la 8^e rencontre des VAE sur www.villeamiedesenfants.fr
Rubrique : Actualités nationales/Ressources

SONDAGE

La démarche VAE encourage la transversalité

Une complémentarité entre les Villes et les Comités départementaux de l'UNICEF en augmentation et un réseau considéré comme cadre de travail sont les enseignements.

À chaque rencontre annuelle des Villes amies des enfants, collectivités et comités départementaux de l'UNICEF sont sollicités pour répondre à un sondage permettant un point d'étape du partenariat. En 2011, 64 % des Villes amies déclarent promouvoir régulièrement la Convention internationale des droits de l'enfant. Dans une ville sur deux, un plan d'actions annuel pour l'enfance existe entre les Villes et les Comités départementaux (+7% par rapport à 2010). Les événements communs et les actions de sensibilisation dans les écoles (+9%), les centres de loisirs, les structures jeunesse, auprès des personnels municipaux et des élus (+12%) sont plébiscités par les villes. Ainsi, 76% des VAE facilitent la sensibilisation aux

74% des VAE soutiennent activement des projets de solidarité internationale



droits de l'enfant et à la solidarité internationale dans les structures recevant des enfants et des jeunes. 68% des villes convient l'UNICEF aux réunions, conférences et manifestations sur l'enfance et la jeunesse. Sans se contenter de déclarations d'intention, 74% d'entre elles soutiennent également activement des projets de solidarité internationale (+3%) et 62% mènent des opérations de coopération décentralisée (+4%). À ce titre, elles constituent des alliés incontestables de l'UNICEF dans les situations d'urgence (Haïti, Pakistan, Corne de l'Afrique).

La démarche Ville amie des enfants va bien au-delà. Dans la mesure où la précarité sociale et les diverses formes d'inégalités touchant les enfants sont au cœur des préoccupations des villes, 75% d'entre elles se sont véritablement engagées dans un programme d'actions pour les droits de l'enfant sur leur territoire. En adoptant cette démarche propre au réseau, elles marquent ainsi leur appartenance et sont d'avis, à 91%, d'avoir en main les clés pour améliorer et systématiser l'échange des bonnes pratiques entre collectivités.

Si 90% des villes ayant adopté le programme d'actions y voient un moyen de promouvoir les droits de l'enfant, 70% d'entre elles y trouvent également un cadre de travail. En effet, face aux enjeux auxquels elles sont confrontées, la démarche Ville amie des enfants leur permet ainsi d'obtenir une trame pour la planification d'actions en transversalité pour innover pour les droits de l'enfant dans la ville.

Les villes s'aident en cela des outils de suivi et d'évaluation existants au sein du réseau. Ceux-ci connaissent d'ailleurs, en 2011, la meilleure progression : 39% des villes ont utilisé le tableau de bord (+7%) et 54% disent avoir procédé, ou sont en cours, à une analyse financière spécifique dans le domaine de l'enfance (+4%).

LE COMITÉ DE SUIVI : MAINTENIR LA DYNAMIQUE DU RÉSEAU

Réunie le 14 octobre 2011, une quarantaine d'élus et de bénévoles des Comités départementaux de l'UNICEF France était présente au Comité de suivi des Villes amies des enfants. Véritable laboratoire sur les politiques locales de l'enfance, ce Comité a notamment permis la création d'un groupe de travail, composé des représentants de la ville d'Angers et des cinq villes ayant participé à la recherche-action sur l'exercice des droits de l'enfant dans la ville (Cholet, Fontenay-sous-Bois, Montbéliard, Nancy et Saint-Jean-de-Monts). Son but : proposer courant 2012 un nouvel outil pratique favorisant l'écoute et la participation des enfants.

Autre thématique : le développement d'accords de coopération décentralisée et de conventions de partenariat entre Villes amies des enfants françaises et étrangères. À l'exemple des villes d'Agde et d'Aubagne, l'UNICEF France souhaite également proposer cadres de référence et rapprochements utiles aux villes intéressées pour encourager la démarche. Une affaire à suivre... Cette journée s'est conclue par la présentation des nouveaux défis à venir : le devenir du réseau au sein des municipalités devant intégrer une intercommunalité d'ici 2014, l'adoption du programme d'actions par toutes les VAE avant 2014 et enfin l'enrichissement de la démarche VAE pour maintenir et développer sa dynamique.

+ Compte-rendu disponible sur www.villeamiedesenfants.fr - Rubrique : Actualités nationales/Ressources

+ Résultats du sondage sur www.villeamiedesenfants.fr - Rubrique : Actualités nationales/Ressources



© Ville de Pennarich

RENCONTRES THÉMATIQUES

Se retrouver dans les villes pour mieux appréhender les innovations de terrain

Afin de renforcer l'échange de bonnes pratiques entre les Villes membres du réseau et créer des liens plus forts, des rencontres thématiques ont eu lieu en région. Le principe : sortir de la théorie, aller à la rencontre des acteurs de terrain et découvrir des réalisations.

Proposées à toutes les Villes amies des enfants, les rencontres thématiques 2011 ont été l'occasion de mieux se connaître, de faciliter les restitutions d'expériences et surtout de présenter des initiatives réussies et transposables pour les communes. Quatre Villes amies ont accepté d'accueillir ces rencontres autour de quatre thèmes différents.

Le Mans

L'accueil des enfants porteurs d'un handicap

Parce que l'intégration des enfants handicapés, ce n'est pas qu'à l'école, la Ville du Mans, en partenariat avec la Fédération Loisirs Pluriel, a créé un centre de loisirs accueillant à parité égale des enfants handicapés et valides. Et ça marche ! Il accueille 30 enfants âgés de 3 à 13 ans, dont quinze enfants sont porteurs d'un handicap moteur ou mental. Ils découvrent et partagent les mêmes activités que les enfants valides et sont entourés par cinq ou sept animateurs.

Saint-Cyr-sur-Loire

Mettre en place la transversalité, un vœu pieu ou une réalité possible ?

Depuis 2009, la Ville a tissé un réseau d'acteurs pluridisciplinaires avec lesquels elle développe des actions transversales au profit des enfants et des jeunes de Saint-Cyr pour une meilleure connaissance et application de la Convention internationale des droits de l'enfant au sein de la commune. Née avec la mise en place d'un Forum de l'enfance et de la jeunesse, la transversalité est devenue une réalité qui, depuis, s'est renforcée avec la création d'une Maison des Adolescents.

Saint-Jean-de-Monts

Le dialogue enfant-adulte, une construction pour l'avenir

La Ville est investie dans le dialogue enfant-adulte depuis une vingtaine d'années à travers le Conseil d'enfants et son soutien, depuis 2005, à une Junior association qui œuvre à Madagascar. Trois points communs guident son action : favoriser l'expression des enfants et des jeunes sous toutes ses formes et dans tous les lieux, entretenir un dialogue permanent entre les élus, les parents et les enfants et encourager toutes les initiatives transversales au sein desquels services de la ville et partenaires extérieurs (dont l'Education nationale) sont investis et associés.

Aubagne

Rendre authentique et efficace la consultation des enfants

Aubagne a su trouver de nouvelles formes de consultation et de participation des enfants qui les considèrent comme des citoyens à part entière. Elle a ainsi créé des « ateliers philo » pour les 5-14 ans pour leur apprendre la prise de parole et la réflexion. Elle a également développé une forme concrète d'exercice de la citoyenneté en associant les enfants à plusieurs projets d'aménagements de la commune en amont, pendant et après leurs réalisations.

+ Comptes-rendus des réunions sur www.villeamiedesenfants.fr



L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE, PARTENAIRE DE LA PREMIÈRE HEURE

Le partenariat entre l'UNICEF France et l'Association des maires de France est à l'origine de l'initiative Ville amie des enfants. Les premiers contacts avaient conjointement été établis en 2001 avec le Comité UNICEF Italie, précurseur en la matière. De douze villes volontaires en 2002, le réseau s'est professionnalisé, structuré et enrichi pour aboutir, fin 2011, à 222 villes. L'Association des maires de France reste un partenaire actif et incontournable pour promouvoir la démarche et le titre dans les communes, encourager l'émergence de projets favorisant la politique de l'enfance privilégiant droits de l'enfant et citoyenneté et contribuer à l'échange national d'expériences au sein du réseau.

Ville amie des enfants a 10 ans en 2012 !

Placée sous le signe du 10^e anniversaire du réseau, la rencontre annuelle des Villes amies des enfants offrira l'occasion d'« agir pour et avec les enfants ».

Le 14 mars 2012, l'Hôtel de Ville de Paris accueillera la 9^e rencontre des Villes amies des enfants. Neuf rencontres mais dix ans d'union au cours desquelles les villes et l'UNICEF ont décliné leurs valeurs partagées à travers une multitude de bonnes pratiques. La journée fêtera cette décennie de partenariat dynamique et sera aussi une déclinaison de ce que ses membres ont en commun : leurs richesses, mais aussi leurs préoccupations pour faire avancer les droits de l'enfant dans la ville. Le programme s'organise autour de trois tables rondes. Représentants de l'UNICEF, élus et techniciens des collectivités locales présentes auront à cœur de présenter leurs actions innovantes dans les domaines de la santé, du bien-être nécessaire de l'enfant, de l'environnement protecteur et de la participation

citoyenne. À manifestation exceptionnelle, hôtes de marque. Bertrand Bainvel, représentant de l'UNICEF en Russie présentera le rapport annuel de l'UNICEF international publié cette année sur la thématique chère au réseau des collectivités amies des enfants : « Les enfants dans un monde urbain ». Un hasard de calendrier qui coïncide en tous points avec le 10^e anniversaire de la démarche « Child friendly cities » en France. En outre, l'apport scientifique des travaux de Catherine Dolto, médecin pédiatre et Jacqueline Costa-Lascoux, sociologue et directrice de recherche complètera également avantageusement les expériences de terrain partagées. Jacques Pélassard, Président de l'Association des maires de France sera le grand témoin et clôturera cette journée basée sur l'innovation locale au service des droits de l'enfant.



Comment être et rester Ville amie des enfants ?



Être Ville amie des enfants n'a rien d'une consécration. C'est un travail sur le long terme, une dynamique de projets qui appelle la collectivité à se remettre en cause à tout moment pour intégrer, à chaque phase de son travail, la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il n'est pas toujours évident pour les collectivités territoriales de révolutionner leur façon de travailler, d'intégrer une pensée nouvelle. Toutefois, l'appartenance au réseau Ville amie des enfants donne des clés qui permettent d'avancer dans cette direction. Depuis 2009 notamment, être Ville amie des

enfants repose sur le fait d'adopter un programme d'actions par une délibération ou un vœu au Conseil municipal. Ces lignes directrices, élaborées en groupe de travail par des Villes amies des enfants, démontrent de quelle façon la collectivité peut innover pour l'enfance et renforcer la qualité de ses services en vue de favoriser le bien-être et l'épanouissement de tous les enfants.

Adopter un programme d'actions par une délibération ou un vœu au Conseil municipal

Ce programme repose bien évidemment sur « les 9 ambitions des Villes amies des enfants », document fondateur du réseau. Il regroupe des mesures fonctionnelles, de visibilité et d'évaluation et d'innovation pour les droits de l'enfant au plan local.



► En parcourant les pages qui suivent, de nombreuses collectivités découvriront que le réseau Ville amie des enfants est porteur d'une richesse inouïe. Les villes se reconnaîtront dans un, deux, trois, six ou neuf mots-clés du programme d'actions et trouveront ainsi un intérêt nouveau à partager leurs expériences pour étendre cette mise en œuvre. Les déclinaisons du programme d'actions sont bien la preuve tangible, qu'au-delà de leurs compétences obligatoires, les Villes amies des enfants font plus et mieux pour l'enfance.



Droits

Les enfants ont des droits. Ils sont énoncés dans la Convention internationale des droits de l'enfant qui prône notamment l'intérêt supérieur de l'enfant. La Ville doit en faire la promotion et viser à l'appliquer sur son territoire.



© Ville d'Aubagne

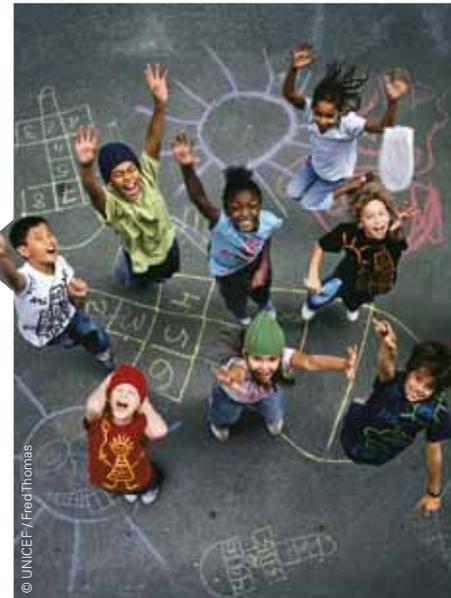
Partenariat

L'UNICEF est l'interlocuteur privilégié de la ville pour promouvoir les droits de l'enfant sur son territoire. Le Comité départemental et la Ville établissent un plan d'action annuel pour agir main dans la main au quotidien.



Cité

Les enfants et les jeunes ont des choses à dire, des solutions à offrir à leur cité. Il faut les impliquer à la prise de décision et à l'action.



© UNICEF / Fred Thomas



LE PROGRAMME D' ACTIONS VILLES AMIES DES ENFANTS EN 9 MOTS-CLÉS...



Transversalité

La Ville doit mettre en place une gestion transversale et collégiale de ses actions et projets dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.



Visibilité

Il est utile pour la Ville d'identifier, de valoriser et d'évaluer chaque année l'effort financier consacré à l'enfance.



Environnement

Accompagner les parents, soutenir les professionnels... la Ville amie des enfants offre un environnement attentif aux besoins et aux problèmes spécifiques des enfants et des jeunes.

Égalité

Assurer l'égalité d'accès aux services municipaux pour les enfants et les jeunes doit être une priorité.



© Ville de Montbéliard / Bretey

Solidarité

S'ouvrir sur le monde, être sensibilisé à la vie de l'autre, s'impliquer dans l'organisation d'une manifestation sont autant d'actions à proposer aux enfants et aux jeunes pour œuvrer dans le cadre de la solidarité internationale.



Mobilisation

La ville doit être fière de ses enfants et de son appartenance au réseau Ville amie des enfants. Elle doit s'en faire l'écho dans ses services, auprès de sa population et de ses partenaires.



ORGANISATION TRANSVERSALE ET COLLÉGIALITÉ



FÉDÉRER LES PROFESSIONNELS POUR TISSER LE RÉSEAU LOCAL

Saint-Cyr-sur-Loire est parvenu à créer un réseau actif de professionnels de l'enfance et de la jeunesse. Des spécialistes qui agissent aujourd'hui de façon coordonnée et conjointe.

Créé en 2009 à l'initiative de la mairie et du Comité UNICEF d'Indre-et-Loire, le Forum de l'enfance et de la jeunesse est né de la volonté de fédérer les différents partenaires concernés. Juges, avocats, psychologues, éducateurs, pédopsychiatres, enseignants et animateurs s'y étaient réunis pour présenter leurs missions et débattre des problématiques de l'enfance. De ce moment fondateur a émergé un véritable réseau de professionnels de l'enfance.

Des temps de rencontres entre professionnels

L'idée était au départ de permettre à chacun de mieux cerner les actions menées par chaque profession mais aussi de s'organiser pour répondre ensemble aux problématiques locales et pour agir dans l'intérêt des enfants et des jeunes. L'expérience et le temps n'ont pas démenti l'objectif de la démarche. Les sujets abordés sont multiples et riches de la diversité des participants. Cycle de conférences sur la parenta-

lité et l'adolescence pour les parents, découverte d'un centre éducatif et de l'accompagnement socio-éducatif des jeunes en difficulté sociale et familiale, formations des enseignants et services municipaux au thème de l'enfant en danger sont autant d'actions déjà mises en place.

Des bonnes pratiques à partager

La transversalité et la collégialité portent ainsi leurs fruits et il existe une vraie volonté de poursuivre dans ce sens pour faire « boule de neige ». Plus la démarche prendra tout son sens à travers des actions concrètes, plus elle permettra de concerner un nombre croissant d'enfants et de jeunes pour la promotion de la Convention internationale des droits de l'enfant. Le travail mené actuellement autour du projet éducatif local actuellement à l'étude et du renouvellement du contrat enfance et jeunesse est également le gage de cette volonté. Valérie Jabot, adjointe au maire char-

St-Cyr-sur-Loire
Indre-et-Loire
(37)

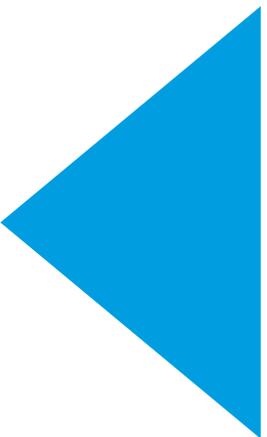
Ville amie des enfants depuis 2004
16 100 habitants
3 600 enfants



gée de l'animation sociale confirme, en effet, que les élus ont « aujourd'hui, une meilleure lisibilité des actions menées en direction des enfants et de la jeunesse ». Pierre Lardet, Directeur du Pôle Jeunesse, ajoute que « ce réseau fonctionne grâce à une action volontariste des élus notamment concrétisée par la présence d'un « coordonateur Ville amie des enfants » municipal pour faire connaître la démarche ».

POUR EN SAVOIR PLUS

Pierre Lardet, Directeur de la Jeunesse
Mairie de Saint-Cyr-sur-Loire : 02 47 42 80 61
plardet@saint-cyr-sur-loire.com



En 1999, Jacques Hintzy devient Président d'UNICEF France. Il a la volonté de tisser des liens avec l'environnement institutionnel.

2000

En 2000, François Léonelli, Vice Président du Comité français est chargé d'organiser cette réflexion et travaille la relation avec les 79 Comités départementaux UNICEF implantés sur tout le territoire français. Les Comités sont une particularité de l'UNICEF mais aussi « *une spécificité française créée dans les années 1970 pour une meilleure représentation locale* ».

2001

En 2001, Jacques Hintzy prend connaissance de l'expérience du Comité italien de l'UNICEF s'étant donné un rôle de conseiller technique pour la petite enfance de proximité dès la fin de la 2^e guerre mondiale. L'expérience Ville amie des enfants y est en place.

Jacques Hintzy réalise alors qu'il est réellement possible « de faire vivre la CIDE de façon concrète et à proximité des Français » et part à la recherche de partenaires pour approcher les collectivités.

Fin 2001, Jean-Paul Delevoye, alors Président de l'Association des Maires de France et Jacques Hintzy se rencontrent. L'idée d'un rapprochement avec les villes séduit le Président de l'AMF qui découvre le modèle italien et accepte d'être partenaire du projet.

2002

Dès janvier 2002, des premières villes sont contactées. Douze d'entre elles acceptent de développer le concept de ce qu'est aujourd'hui devenu le réseau Ville amie des enfants en France : Bordeaux (33), Charleville-Mézières (08), Colmar (68), l'Haÿ-les-Roses (94), Mulhouse (68), Nancy (54), Nantes (44),

Nevers (58), Paris (75), Toulouse (31), Saint-Germain-en-Laye (78) et Versailles (78).

La charte

Ville amie des enfants

voit ensuite le jour en 2002.

Construit au départ comme un « *réseau vertueux* », le réseau Ville amie des enfants évolue donc très vite pour devenir un « *partenariat réel, plus fort* ». Les Comités départementaux UNICEF sont un réel point d'appui. De 12 en 2002, les Villes amies des enfants sont passées à 32 en 2003.

2003

En 2003, premier axe d'évolution. L'opération prend de l'envergure avec la mise en place d'un dossier de participation et le renforcement de la stratégie de communication autour de Ville amie des enfants. Dorénavant, l'engagement ne se fait plus sur l'intention, il se complète d'une nouvelle exigence.

Les villes ne parlent plus seulement de leurs actions mais de leurs projets en laissant une grande place à l'innovation en matière d'intégration des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales.

2004

L'année 2004 confirme l'intérêt que portent des villes françaises avec la constitution officielle d'un réseau le 12 février 2004 au siège de l'Association des Maires de France. Désormais, toute nouvelle ville doit être acceptée et son maire signe la charte Ville amie des enfants avec un représentant officiel de l'UNICEF.

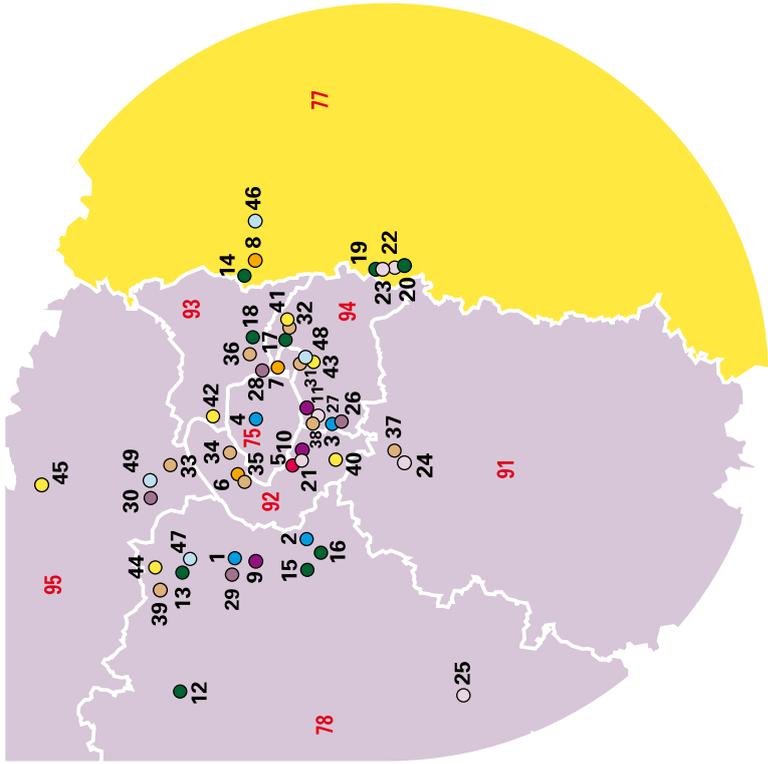
Fin 2004, 43 nouvelles villes ont rejoint le réseau. Le réseau s'inscrit désormais dans une démarche d'échange de bonnes pratiques.



Ville amie des enfants

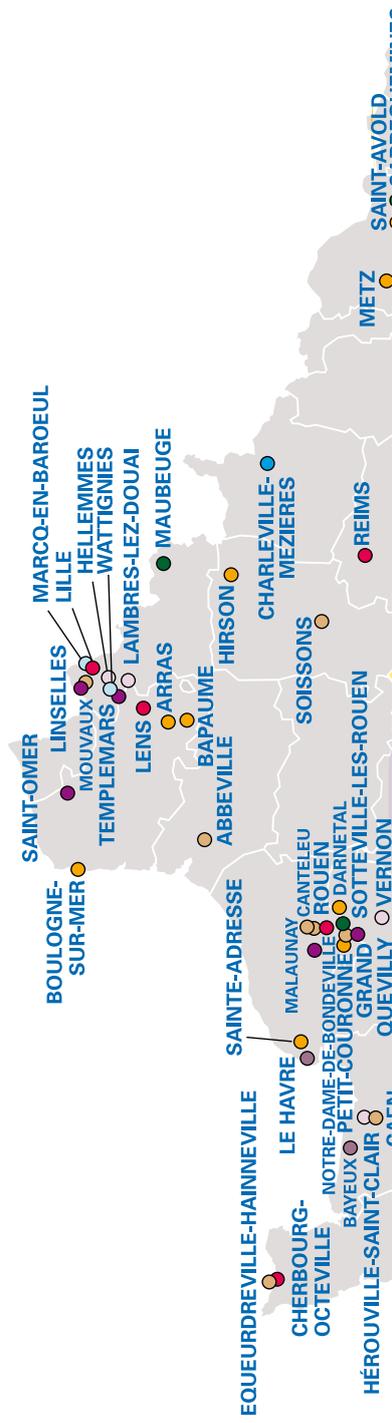
LES VILLES,

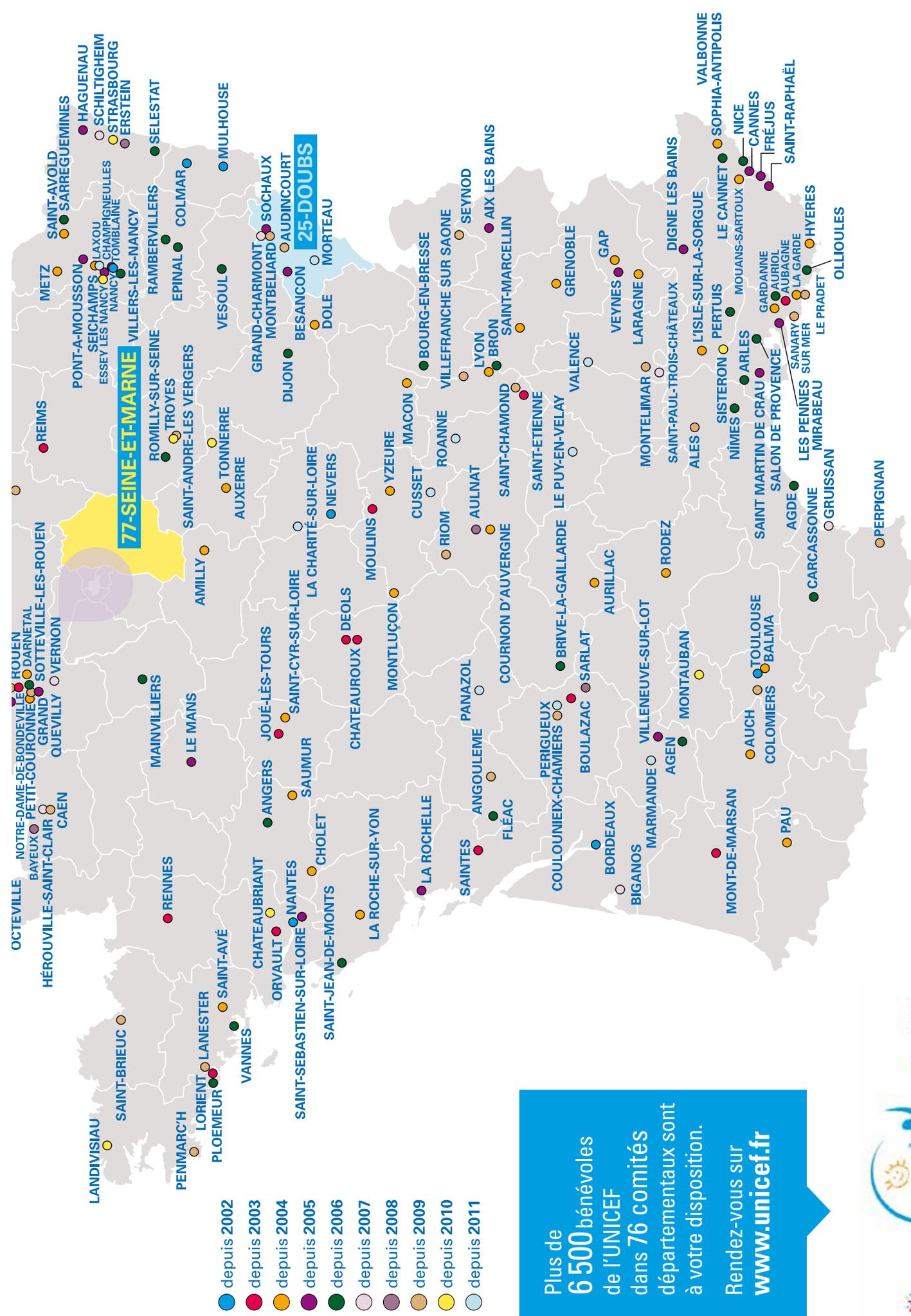
PLUS DE 220 VILLES ET 2 DÉPARTS AMIS DES ENFANTS



ILE-DE-FRANCE

- 1. SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- 2. VERSAILLES
- 3. L'HAY-LES-ROSES
- 4. PARIS
- 5. ISSY-LES-MOULINEAUX
- 6. COURBEVOIE
- 7. FONTENAY-SOUS-BOIS
- 8. CHAMPS-SUR-MARNE
- 9. MARLY-LE-ROI
- 10. VANVES
- 11. LE KREMLIN BICÊTRE
- 12. AUBERGENVILLE
- 13. CARRIERES-SOUS-POISSY
- 14. CHELLES
- 15. ELANCOURT
- 16. GUYANCOURT
- 17. NOGENT-SUR-MARNE
- 18. VILLEMOMBLE
- 19. COMBS-LA-VILLE
- 20. DAMMARIÉ-LES-LYS
- 21. MALAKOFF
- 22. MELUN
- 23. MOISSY-CRAMAYEL
- 24. OLLAINVILLE
- 25. RAMBOUILLET
- 26. VILLEJUIF
- 27. CHEVILLY-LARUE
- 28. VINCENNES
- 29. LE PECQ
- 30. ERMONT
- 31. ALFORTVILLE
- 32. BRY-SUR-MARNE
- 33. ENGHEN-LES-BAINS
- 34. LEVALLOIS-PERRET
- 35. PUTEAUX
- 36. ROSNY-SOUS-BOIS
- 37. BRETIGNY-SUR-ORGE
- 38. CACHAN
- 39. VERNOUILLET
- 40. LE PLESSIS-ROBINSON
- 41. LE PLESSIS-TREVISE
- 42. STAINS
- 43. VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- 44. CONFLANS-SAINTE-HONORINE
- 45. BEAUVAIS
- 46. BAILLY-ROMAINVILLIERS
- 47. POISSY
- 48. VITRY-SUR-SEINE
- 49. SOISSY-SOUS-MONTMORENCY





- depuis 2002
- depuis 2003
- depuis 2004
- depuis 2005
- depuis 2006
- depuis 2007
- depuis 2008
- depuis 2009
- depuis 2010
- depuis 2011



Ville amie des enfants

www.villeamiedesenfants.fr



TERRAIN D'ENJEUX DES DROITS DE L'ENFANT

... POUR RESTER EN CONTACT...
www.villeamiedesenfants.fr
www.unicef.fr / www.amf.fr

DES VILLES, DES ENFANTS, DES DROITS...

... POUR INNOVER...
Les 9 ambitions
Le tableau de bord
Le programme d'actions

... POUR PROMOUVOIR LA DÉMARCHÉ...
Une exposition
Un film

... POUR ÉCHANGER LES BONNES PRATIQUES...
Une rencontre annuelle
Des rencontres thématiques
Des publications :
Droits en actions, Droit de Cité
Une newsletter mensuelle et un site internet

Parallèlement, le réseau se dote de nouveaux outils et notamment, en 2005, d'un texte de référence pour une définition des Villes amies des enfants. «**Les 9 ambitions des Villes amies des enfants**» sont l'écriture française du cadre international proposé aux 800 villes du monde entier par UNICEF International et le Programme des Nations-Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en 1996. Elles servent de socle pour l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant dans les villes. L'initiative Ville amie des enfants est, au niveau mondial, le

Un nouveau pas est ensuite franchi en 2009 avec **la création du programme d'actions des Villes amies des enfants**.
3^e axe d'évolution, il offre aux villes un cadre de travail pour élaborer leurs politiques publiques en direction des enfants et des jeunes. **Transversa-**

En 2010, le réseau s'ouvre aux autres collectivités avec la **création du réseau des Départements amis des enfants**.
Cinq communes françaises participent, à titre expérimental, à une étude internationale de l'UNICEF sur la perception de l'exercice des droits de l'enfant dans la ville.

2005

premier partenariat multipartite qui place les enfants au cœur des préoccupations des villes.

2009

lié, égalité d'accès, environnement protecteur, implication, solidarité et mobilisation sont autant de lignes directrices proposées pour innover de l'enfance, renforcer la qualité de ses services pour favoriser le bien-être et l'épanouissement des 0-18 ans.

2010

Un groupe de travail est constitué pour adapter l'étude à la réalité française et la proposer à toutes les Villes amies des enfants en 2012.

2011

À la fin de l'année 2011, 222 villes françaises et deux départements sont Amis des enfants en France.

2012

Le réseau Ville amie des enfants a dix ans. Il poursuit réflexion et innovations dans le domaine de l'application des droits de l'enfant au niveau local.

En France, le 2^e axe d'évolution du projet est lié à la **participation et l'écoute des jeunes**, devenues des conditions absolues pour l'obtention du titre (art. 12 et 14 de la Cide).

unissons-nous pour les enfants



© UNICEF / Zerlath



© Ville de Ploemeur

Ploemeur Morbihan (56)

Ville amie
des enfants
depuis 2006
20 000 habitants
4 598 enfants



OBSERVER LA JEUNESSE POUR MIEUX LA COMPRENDRE

Ploemeur s'est doté d'un Observatoire de la Jeunesse, véritable outil de diagnostic pour agir et faire avancer la cause des enfants et des jeunes.

Créé en janvier 2011, l'Observatoire de la Jeunesse de Ploemeur constitue un véritable carrefour au sein duquel acteurs locaux institutionnels et associatifs, en lien avec la jeunesse ploemeuroise, croisent leurs points de vue et confrontent leurs pratiques. L'objectif est ainsi de développer un réseau pluridisciplinaire débouchant sur des propositions utiles et efficaces en direction des jeunes. L'initiative s'adresse aux 14-25 ans dans les domaines de la santé, de l'emploi, de l'engagement et la participation dans la vie de la cité, de la prévention, etc.

Une organisation de suivi et de décision collégiale

L'Observatoire est constitué de trois entités ayant chacune un rôle clé dans le processus. Un groupe de pilotage interne à la collectivité définit les orientations politiques de la ville en direction de la jeunesse. Composé d'élus, il informe le conseil municipal et lui fait valider l'ensemble des positions retenues. Cette instance travaille en lien étroit avec le groupe des partenaires

institutionnels et associatifs composé de représentants du Conseil général (action sociale et éducation), de la CAF, de la Mission locale, d'associations de jeunes, de l'Office municipal des sports, du Comité UNICEF du Morbihan, du Centre régional d'information jeunesse, du lycée et des deux collèges de la ville, de fédérations de parents d'élèves, de la Police, et de l'Office municipale de la Vie associative ploemeuroise (collectif de 80 associations).

Être en adéquation avec les jeunes

Il évalue, définit des axes de travail prioritaires et participe ainsi à la définition des futures orientations de la politique de la ville en direction de la jeunesse. Pour la mise en œuvre, des groupes de travail sont ensuite répartis autour de cinq thématiques : diagnostic, caractéristiques jeunesse, information jeunesse, utilité sociale, technologies de l'information et de la communication.

La jeunesse de l'Observatoire ne l'a pas empêché d'être productif dès sa création. En novembre 2011, à l'occasion de

la semaine « Enfants et jeunes dans la ville », une action a ainsi été menée dans les collèges invités à une lecture critique de l'information diffusée au moment du printemps arabe. D'autres actions vont se concrétiser prochainement comme la sensibilisation à une approche éducative et citoyenne des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) au sein des établissements scolaires et des structures jeunesse. Enjeu de la participation citoyenne de demain, une réflexion plus approfondie est également envisagée pour mettre en place de nouvelles formes d'engagement des jeunes ploemeurois à la vie de la cité. ◆

POUR EN SAVOIR PLUS

Hervé Quentel, Directeur du service Enfance
Jeunesse Quartiers : 02 97 86 41 04
hquentel@ploemeur.net



MESURES FONCTIONNELLES : METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION TRANSVERSALE, DE SUIVI ET DE DÉCISION COLLÉGIALE POUR LA GESTION DE L'ENFANCE. RÉUNIR DES INFORMATIONS POUR DISPOSER D'UN ESPACE DE RESSOURCES.



ASSURER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS POUR TOUS LES ENFANTS



QUAND LE HANDICAP N'EST PLUS UNE DIFFÉRENCE

La ville de Cholet a développé une véritable « culture » du handicap pour le bien-être des enfants handicapés. La sensibilisation des personnels et partenaires en est la base.

Cholet va plus loin pour optimiser la prise en compte du handicap au sein de ses services municipaux : au-delà des formations dont bénéficient les personnels qui accueillent des enfants handicapés, la ville propose une réelle sensibilisation aux situations rencontrées par les personnes en situation de handicap.

Un travail de sensibilisation quotidien

Cela se traduit notamment dans sa politique de recrutement : fin 2011, la ville compte plus de 7 % d'agents reconnus travailleurs handicapés et une des actions de sensibilisation baptisée « *Capable Autrement* » a reçu le prix « Coup de Cœur » des Collectivités Accessibles lors du Salon des Maires en 2010. Enfin, un travail quotidien a lieu avec des partenaires institutionnels et les associations locales au sein d'une instance créée dès 2003 : le Groupe de Travail pour la Promotion de la Personne Handicapée. Les actions entreprises sont nombreuses

et destinées à toutes les formes de handicap. Parmi les plus innovantes, le Comité Consultatif de la Citoyenneté et le Service État Civil accompagnent des adolescents et des jeunes majeurs déficients intellectuels dans leur rôle de citoyen en proposant des simulations de vote, en mairie, avant chaque scrutin. Une dizaine d'enfants (porteurs de troubles du comportement jusqu'aux polyhandicapés) sont également accueillis dans les structures Petite Enfance de Cholet et sont parfaitement intégrés grâce à des personnels très régulièrement formés à ce type d'accueil.

Éveil ludique, musical et culturel

La ludothèque a apporté son soutien technique à la création d'un jeu de société pour non et mal-voyants « Combo Combo ». Il a d'ailleurs remporté le Grand prix au concours national « *Invente-moi un jouet* », organisé par l'association *Le jouet et l'enfant*, en mai 2010. Le conservatoire propose également des

ateliers d'éveil musical adaptés aux enfants et aux jeunes en situation de handicap. Enfin, la médiathèque, la ludothèque, le Musée d'Art et d'Histoire et le Musée du textile ont mis en place des visites spécifiques et adaptées à l'accueil d'enfants déficients intellectuels ou porteurs de handicap. ◆

Cholet
Maine-et-Loire
(49)

Ville amie
des enfants
depuis 2004
56 168 habitants
13 553 enfants



POUR EN SAVOIR PLUS

Marion Veillet, Responsable Activités Point
Info Famille - référente VAE : 02 72 77 21 35
mveillet@ville-cholet.fr



ENVIRONNEMENT ATTENTIF AUX BESOINS ET PROBLÈMES DES ENFANTS



QUAND LA VILLE SE MET AU RYTHME DE L'ENFANT

Depuis 1995, la Ville de Laxou a mis en place un dispositif d'Aménagement du temps de l'enfant (ATE). Une façon de concilier temps scolaire, temps social et temps familial.

Le temps de l'enfant doit faire l'objet de toutes les attentions. La Ville de Laxou a décidé de créer un temps social. Ce temps intermédiaire entre le temps scolaire et le temps familial permet de proposer des activités à tous les enfants des écoles élémentaires. Si chaque enfant n'en a pas forcément la possibilité par ailleurs, il peut ainsi, grâce à cet aménagement, découvrir des pratiques nouvelles et se lier d'amitié avec d'autres enfants de son âge.

Un temps pour l'enfant

Ce dispositif vise à aménager les rythmes scolaires, participer à la réduction des inégalités sociales, favoriser la réussite scolaire mais aussi intensifier le lien entre l'initiation à la pratique en ATE et la pratique approfondie en association. Concrètement, la semaine d'école s'articule autour de 4,5 jours, y compris le mercredi matin. Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15h à 17h, les enfants, du CE1 au CM2, prennent part à des activités périscolaires, sportives, culturelles ou

scientifiques. Un programme spécifique est adapté au CP. Plus de 40 activités encadrées par des animateurs diplômés sont proposées quotidiennement : tir à l'arc, danse du soleil, environnement, kick-boxing, crosse canadienne, football, activités manuelles, artistiques, couture...

Un outil citoyen en phase avec son temps

Gratuits sans être obligatoires, les ateliers font le plein avec quasiment 100 % de participation.

Pour Laurent Garcia, maire de Laxou, le projet a largement fait ses preuves, « *le matin, les enfants sont plus concentrés, plus efficaces et se consacrent aux apprentissages fondamentaux. On évite la période difficile entre 15h et 16h30 où ils sont fatigués et ne peuvent plus intégrer de nouveaux savoirs* ». Désormais confirmé, l'aménagement du temps de l'enfant évolue comme un outil « citoyen », en phase avec son époque. Les enfants sont régulièrement consultés sur les nouvelles activités ensuite propo-

Laxou
Meurthe-
et-Moselle
(54)

Ville amie
des enfants
depuis 2011
15 265 habitants
2 608 enfants



sées à tous et dans tous les quartiers. En outre, l'initiative a permis de faire naître des projets innovants d'éducation populaire pour animer la commune et douze emplois équivalents temps plein ont été créés. Le maire se défend d'avoir à gérer une « *garderie améliorée* » mais confirme qu'un tel dispositif représente un coût important pour la commune. La ville a su mobiliser ses infrastructures, son tissu associatif, les transports en commun et beaucoup d'énergie. 

POUR EN SAVOIR PLUS

Isabelle Ricci Degraeve,
Cabinet du Maire : 03 83 90 54 52
isabelle.ricci@laxou.fr



PROTÉGER L'ENFANT DE LA VIOLENCE CONJUGALE

La Ville de Morteau a activé un réseau local de partenaires pour répondre aux situations de violences conjugales. L'enfant, trop souvent témoin, est au cœur du dispositif.

L'enfant doit être protégé de la violence conjugale. Quand il y est confronté, il est indispensable qu'il soit accompagné et pris en considération. Pour se construire et se reconstruire, il aura, en effet, besoin d'une écoute et d'un soutien particulier. Hébergement d'urgence, aide psychologique, prévention, formation et sensibilisation des professionnels sont autant d'actions entreprises à Morteau pour répondre à la violence conjugale.

La violence touche toute la famille

Le dispositif s'adresse à toute la famille : victime, auteur et enfant témoin. Ce nouveau dispositif, piloté par le Centre communal d'action sociale et le Pôle Enfance Famille du Conseil général, s'appuie sur les ressources locales afin de répondre au mieux à l'urgence. Chacun se verra proposer, en fonction de ses besoins, tout ou partie du dispositif. Correspondants de la gendarmerie et travailleurs sociaux accueillent, orientent et accompagnent la famille. Le Secours catholique et l'hôpital local assurent l'hébergement d'urgence. Les psychologues libérales

partenaires du dispositif peuvent être sollicitées pour aider à mettre des mots sur la situation. Dès qu'elle est prise en charge, la famille se voit ainsi remettre un chèque service à faire valoir auprès des différents intervenants. Elle est ainsi libre d'effectuer la démarche à son rythme. La psychologue sera différente si plusieurs membres de la famille ont recours aux cinq séances d'aide psychologique prises en charge.

Partager et former pour mieux guérir

Pour travailler en cohérence et en synergie, les partenaires se sont organisés en ateliers techniques et se réunissent plusieurs fois par an. Ils assurent un suivi des situations et apportent un soutien aux professionnels de terrain. La confidentialité est bien entendu garantie par le secret professionnel. Parallèlement à ce dispositif de prise en charge d'urgence, le CCAS prévoit une campagne de prévention et de sensibilisation du public. Ces messages visent en priorité les lycéens et les jeunes femmes enceintes. Les professionnels sont éga-

Morteau
Doubs
(25)

Ville amie des enfants depuis 2011
6742 habitants
1492 enfants



lement soutenus par de la formation. En novembre dernier, Karen Sadlier, psychologue clinicienne à l'institut de victimologie de Paris, est intervenue afin de les sensibiliser sur la place de l'enfant face à la violence conjugale : « Quelles conséquences de la violence conjugale sur l'enfant, qu'est-ce qu'être parent dans ce contexte ? Quels accompagnements ? Quelles précautions dans l'intervention ? » Une évaluation annuelle qualitative et quantitative est envisagée. Le bilan permettra notamment l'adaptation du dispositif et la mise en perspective de nouveaux axes d'intervention. ◆

POUR EN SAVOIR PLUS

Léa Guillaume, assistant socio-éducatif
03 81 68 56 86
ou ccas.lea@morteau.org



MESURES D'INNOVATION POUR LES DROITS DE L'ENFANT DANS LA VILLE : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT PLUS ATTENTIF AUX BESOINS ET PROBLÈMES DES ENFANTS (ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS, SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS).



IMPLIQUER LES ENFANTS ET LES JEUNES DANS LA VIE DE LA CITÉ



UNE VIDÉO RÉALISÉE PAR LES « EXPERTS CMJ »

Le Conseil municipal de jeunes de La Roche-sur-Yon a réalisé une vidéo diffusée dans les écoles primaires et collèges de la ville pour parler des droits de l'enfant.

À la Roche-sur-Yon, impliquer les jeunes n'est pas un vain principe. Chaque année, depuis 1987, les jeunes conseillers municipaux de La Roche-sur-Yon se creusent, en effet, les méninges pour mettre en place des actions de sensibilisation sur les droits de l'enfant dans leur commune. Les 35 jeunes élus du mandat 2010/2011 ont ainsi décidé de travailler sur le principe du droit à un logement, à une alimentation et à des soins médicaux appropriés, énoncé dans la Déclaration des droits de l'enfant de 1959, pour expliquer et sensibiliser l'ensemble de la population sur ce principe et ce qu'il représente en France.

Un scénario écrit avec le maire

Avec le soutien du Maire et des services municipaux, Amandine, Théo, Marie, Angèle, Kévin, Lucie, Jules, Camille, Killian, Susie, Eloïse et Pierre-Antoine se sont lancés dans l'écriture du scénario et la réalisation du film durant les vacances scolaires. Une vidéo intitulée « Les Experts CMJ à Kid city » a ensuite

vu le jour à la rentrée de septembre 2011. Le synopsis est criant de vérité. Une brigade de recherche, les Experts CMJ, vient en aide à trois familles en difficulté pour résoudre leurs problèmes. Les enfants sont également les acteurs dans ces trois histoires mettant en scène des situations de la vie réelle.

Les enfants, acteurs en herbe et porte-parole de leurs droits

Pour parler du droit à la santé et à des soins, les Experts CMJ viennent donc en aide à une famille qui n'a pas les moyens financiers suffisants pour acheter des médicaments à son fils, atteint d'une maladie très rare. Les Experts CMJ accompagnent la famille à la Caisse Primaire d'assurance maladie. Là, ils sont reçus par un agent qui explique les modalités d'accès aux soins offertes par l'Assurance maladie et le système garantissant l'accès aux soins à tous les enfants en France. Le film a été diffusé dans toutes les écoles primaires et les collèges et projeté une après-midi

La Roche-sur-Yon
Vendée
(85)

Ville amie des enfants depuis 2004
49 292 habitants
9 712 enfants



au cinéma de la ville à l'occasion de la célébration du 22ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Parmi les autres réalisations du CMJ en 2011, on citera une Journée sur la biodiversité, une Fête de l'enfant, l'opération « Les vélos ont du cœur » et la création d'un spectacle « Fausses pubs, mais vrais droits »..

POUR EN SAVOIR PLUS

Vidéo sur le site www.ville-larochesuryon.fr
Rubrique : Vidéothèque.
Alain Renoncourt, coordinateur du CMJ : 02 51 47 49 36
renoncourta@ville-larochesuryon.fr



Alfortville
Val-de-Marne
(94)

Ville amie
des enfants
depuis 2009
42 800 habitants
8 666 enfants



FAIRE DES ENFANTS ET DES JEUNES DES CITOYENS

Pour offrir des conditions favorables à la participation des jeunes, la ville d'Alfortville organise une Journée du Volontariat en s'appuyant sur le tissu associatif local.

Alfortville organise, depuis 3 ans, une *Journée du Volontariat* avec pour objectif de faire se rencontrer les jeunes désireux de s'engager dans la vie associative de leur commune et les associations locales en recherche de bénévoles. Cette journée est aussi l'occasion de débattre, discuter et d'échanger sur le thème du bénévolat. La ville a toujours eu la volonté de tenir compte des préoccupations des enfants et des jeunes pour qu'ils s'épanouissent, que ce soit par le biais du Conseil de jeunes, du soutien à la création de juniors associations ou de bourses d'aide à des projets innovants.

Une charte pour parrainer un jeune

« *L'engagement des jeunes dans la vie de leur cité est une priorité municipale car ils sont les citoyens d'aujourd'hui et de demain ; il est important que nous valorisons leurs actions et que les initiatives municipales dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse tiennent compte de leurs préoccupations* », précise Marie Vingrief, adjointe au maire d'Alfortville, déléguée à la Vie associative.

Pour la 3^e édition de cette rencontre, la Ville et les associations ont imaginé un accompagnement personnalisé sous la forme d'un parrainage des jeunes de 15 à 17 ans par quelques associations afin de favoriser l'engagement citoyen. Le jeune et l'association sont donc liés par une charte formalisant cet engagement mutuel et encourageant le jeune à mettre en place des initiatives au sein même de l'association.

Découvrir sa commune et le bénévolat

En contrepartie, celle-ci l'accompagne dans sa démarche citoyenne. « *La charte n'est pas un document figé et pourra évoluer au cours du parcours du jeune* », ajoute Marie Vingrief. L'adolescent est acteur de l'association, y apprend son fonctionnement, participe activement aux actions menées et peut y concrétiser ses projets.

Cette action en direction des jeunes et des associations permet de faire découvrir aux jeunes alfortvillais ce qu'est l'engagement bénévole et citoyen au sein de la commune, de les faire participer

à la vie de la cité en s'impliquant dans des activités, mais aussi de devenir les relais d'un tissu associatif que la Ville souhaite conserver et pérenniser. Cela est une nécessité, à la fois pour la vitalité de la démocratie locale, les services rendus à la population, mais aussi pour l'épanouissement des acteurs engagés. La Ville espère par exemple favoriser les liens intergénérationnels grâce à ces échanges de savoirs et de compétences entre les jeunes et les responsables associatifs. 

POUR EN SAVOIR PLUS

La charte sur www.villeamiedesenfants.fr
Rubrique : Tour de France/Les villes/Alfortville.
Sandrine Valette, chargée de mission
Vie Associative : 01 78 68 22 80
vie.associative@mairie-alfortville.fr

MESURES D'INNOVATION POUR LES DROITS DE L'ENFANT DANS LA VILLE: IMPLIQUER LES ENFANTS ET LES JEUNES DANS LA VIE DE LA CITÉ. ASSOCIATION ACTIVE DES ENFANTS ET DES JEUNES AUX PRISES DE DÉCISION, DÉVELOPPEMENT PAR LES ENFANTS ET LES JEUNES D'INITIATIVES SOLIDAIRES.



DÉVELOPPER UN ESPRIT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



UNE ROUTE OUVERTE ENTRE LA FRANCE ET LE QUÉBEC

Aubagne et Sainte-Julie au Québec ont signé un accord de partenariat Ville amie des enfants autour de la solidarité et du bien-être des enfants. Une première en France.

Le partenariat entre une Ville amie des enfants française et une autre québécoise est d'un genre nouveau. Né de la volonté de Sainte-Julie¹, il y a deux ans, il vise à partager et échanger sur les bonnes pratiques pour la promotion de la Convention internationale des droits de l'enfant et sa mise en œuvre, en tant que Ville et Municipalité amies des enfants. « C'est un partenariat basé sur des valeurs communes aux deux collectivités qui mettent l'enfant au centre des préoccupations », indique Daniel Fontaine, le maire d'Aubagne. « Des valeurs de solidarité et de culture de paix qu'il faut enrichir par les expériences réciproques et qu'il faut concrétiser à travers des actions d'échanges », renchérit Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie. La convention prévoit un certain nombre de projets qui ont déjà vu le jour, notamment, l'accueil de 24 élèves julievillois âgés de 9 à 10 ans dans des familles aubagnaises en mai dernier. L'échange entre les deux villes a débuté en février 2011, par lettre et par courriel, entre les classes québé-

coises et leurs futurs hôtes. Une relation qui se poursuit par la mise en commun de thématiques d'enseignement touchant l'environnement, la géographie, la culture et la citoyenneté. Les enfants d'une classe d'Aubagne devraient à leur tour rencontrer les enfants julievillois en terre québécoise courant mai 2012.

Un projet de coopération internationale

D'autres correspondances, par internet, entre collégiens de 12-13 ans des deux villes vont se mettre en place pour élaborer ensemble un projet de coopération et de solidarité internationale. Un Club UNICEF Jeunes a d'ailleurs été créé pour l'occasion au collège Lakanal d'Aubagne pour avancer sur ce projet. Il est également question que les sites internet d'Aubagne et de Sainte-Julie contribuent au rapprochement entre familles, organismes et entreprises. Sainte-Julie envisage même d'élargir le partenariat aux secteurs économique et culturel. ◆

Aubagne
Bouches-du-Rhône
(13)

Ville amie des enfants depuis 2003
47 000 habitants
8 997 enfants

Sainte-Julie
Québec
(Canada)

Ville amie des enfants depuis 2009
32 000 habitants



¹ Sainte-Julie est une Municipalité amie des enfants depuis novembre 2009, déclinaison de l'initiative internationale Child Friendly Cities, portée par l'UNICEF Québec et le Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF, acteur principal québécois des politiques familiales).

² L'UNICEF France proposera, dans le courant de l'année 2012, un cadre de référence de partenariat pour les Villes amies des enfants françaises souhaitant développer des échanges de proximité avec d'autres Municipalités amies des enfants québécoises. Affaire à suivre ...

POUR EN SAVOIR PLUS

L'accord de partenariat entre Sainte-Julie et Aubagne sur www.villeamiedesenfants.fr
Rubrique : Tour de France/Les villes/Aubagne
Anne Lys, Directrice du service Enfance et Petite enfance à la ville d'Aubagne : 04 42 18 19 23
anne.lys@aubagne.fr





ASIE, AFRIQUE, AMÉRIQUE DU SUD... À CHAQUE ÂGE SON CONTINENT

À Poissy, les équipements publics sont des lieux de rencontres et d'échanges et contribuent à construire des actions de solidarité internationale.

La Ville de Poissy n'envisage pas l'accompagnement à la citoyenneté sans y inviter l'ensemble des acteurs de son territoire. Elle mobilise pour cela ses structures et le monde associatif. Les enfants sont naturellement entraînés dans cette spirale solidaire. Les accueils de loisirs maternels ont bâti des projets en direction de l'Asie et du Cambodge. Les accueils de loisirs élémentaires se sont tournés vers l'Afrique et le Mali. Le Conseil municipal des enfants a concentré son action sur le Burkina Faso. La Maison de l'enfance a, quant à elle, réfléchi à un programme original en direction du Brésil.

L'exemple du Brésil

Cette initiative est d'ailleurs particulièrement symbolique. La ville avait lancé un projet collectif de sensibilisation au recyclage en direction des enfants et des parents tout en mêlant la pratique artistique. Il s'inspirait de la situation de femmes de Santa Maria au Brésil qui récupèrent des déchets dans une décharge en vue de les revendre et d'obtenir ainsi des revenus supplémentaires pour leurs bébés. De là, est née l'idée de réaliser des

« arbres du partage » à partir de bouteilles en plastique et de collecter des fonds pour leur venir en aide. Une chaîne s'est alors mise en place. Enfants et parents ont récupéré plus de 16000 bouteilles dans 24 lieux de la ville, les ont nettoyées et ont réalisé les arbres. À la suite de cette sensibilisation, des échanges entre les familles de Poissy et cette communauté de femmes ont commencé. Petit à petit, la collecte de fonds a permis d'offrir des tapis de jeux aux bébés, désormais installés dans la crèche de fortune organisée au pied de la décharge.

Vivre l'inter-culturalité

Pour Frédéric Bernard, maire de Poissy, de telles expériences apportent aux jeunes la « conscience de ce qu'est le monde, et par là, de ce qu'est l'altérité. La sensibilisation à l'autre, dès le plus jeune âge, permet vraiment de ne pas décréter l'inter-culturalité mais de la vivre, et même de pouvoir la penser en harmonie avec le rythme de sa ville ». En permettant à un enfant de 5 ans d'offrir son dessin à un enfant cambodgien, puis de recevoir le sien engage un travail pédagogique.

Poissy
Yvelines
(78)

Ville amie
des enfants
depuis 2011
37 466 habitants
7 664 enfants



Envoyer et recevoir des petits films, des photos, se raconter son quotidien, décrire les saisons et les rites, se voir par webcam fait prendre conscience que l'on peut avoir des copains au-delà des frontières. Repérer les villages sur une carte permet de se situer en France, en Europe et dans le Monde. « Plus que jamais, ajoute-t-il, nous vivons dans une réalité où les cultures d'origines se côtoient, se rencontrent et vivent ensemble. Cet apprentissage du vivre ensemble passent par des projets éducatifs de solidarité internationale ».

POUR EN SAVOIR PLUS

Françoise Rossi - Coordinatrice enfance
Service éducation et loisirs : 01 39 22 55 72
frossi@ville-poissy.fr



MESURES D'INNOVATION POUR LES DROITS DE L'ENFANT DANS LA VILLE : IMPLIQUER LES ENFANTS ET LES JEUNES POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE. ASSOCIATION ACTIVE DES ENFANTS ET DES JEUNES AUX OPÉRATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE MENÉES PAR LA VILLE.



MESURES D'INFORMATION SUR L'ENFANCE ET VILLE AMIE DES ENFANTS

DIFFUSER RÉGULIÈREMENT DE L'INFORMATION À L'ATTENTION DES ÉLUS ET DES SERVICES, COMMUNIQUER ACTIVEMENT AUPRÈS DE LA POPULATION, MUTUALISER RÉGULIÈREMENT LES BONNES PRATIQUES SUR LES SUPPORTS UNICEF.



UNE LETTRE D'INFO VILLE AMIE DES ENFANTS

La Ville de Saint-Brieuc a réorienté sa stratégie de communication concernant les questions de l'enfance. Elle a créé un support spécifique Ville amie des enfants.

Communiquer plus activement auprès de la population tout en valorisant son titre et innover en matière de participation des enfants ont motivé la création de la lettre « Saint-Brieuc Ville amie des enfants ». La double vocation de ce support de communication offre, par conséquent, une ligne éditoriale novatrice. « En effet, cette lettre valorise les actions menées par les différents acteurs de l'enfance mais elle donne également la parole à des enfants qui s'investissent dans des projets », précisent Amélie Fromentin et Mathieu Le Bail, du service Enfance Jeunesse de la mairie. Dans sa première partie, le support informe donc la population de l'actualité des projets portés par la Ville et ses partenaires associatifs dont l'UNICEF. Elle donne l'opportunité de mettre en valeur des acteurs locaux à travers des portraits, renforçant ainsi la dimension transversale du titre en tissant du lien entre tous ceux qui œuvrent pour le bien-être des enfants au quotidien. Pour Gérard Blégean, adjoint au maire

chargé de la jeunesse, des sports et de la vie des quartiers, « cette démarche contribuera en effet, à terme, à renforcer la dynamique en rapport avec l'évolution des pratiques, de la démographie et des quartiers de Saint-Brieuc », elle fédérera forcément la centaine de partenaires et d'associations mobilisés aux côtés des services municipaux.

Impliquer les enfants dans la vie de la cité

La seconde partie de la lettre, intitulée « Saint-Brieuc, c'est ma ville à moi »*, offre un espace de parole spécifique aux enfants et aux jeunes, recueille leurs opinions et met en valeur les actions qu'ils mènent dans la Ville. Le premier numéro leur a notamment permis de s'exprimer sur leurs attentes en matière de rénovation urbaine (ANRU). Dans le numéro à paraître au 1^{er} trimestre 2012, les enfants fréquentant l'association Loisirs Pluriel et les jeunes de la MJC du Plateau expliquent le projet innovant : « Ce n'est pas parce qu'on est jeune

St-Brieuc
Côtes d'Armor
(22)

Ville amie
des enfants
depuis 2009
46 800 habitants
10 233 enfants



qu'on n'a rien à dire ». Au sommaire également, un retour sur la mobilisation des enfants le 23 novembre 2011, le portrait d'agents ayant accompagné la mise en place du projet, de l'information sur le projet « Tambours pour la Paix » et un appel à volontaires pour rejoindre l'antenne UNICEF Côtes d'Armor.

* en référence à la campagne de communication qui a accompagné l'obtention du titre en décembre 2009.

POUR EN SAVOIR PLUS

Mathieu Le Bail 02.96.60.82.67
ou www.saint-brieuc.fr / Rubrique Enfance Jeunesse

PROGRAMME D'ACTIONS 2009 – 2014

MESURES DE PROMOTION SUR LES DROITS DE L'ENFANT

CRÉER UNE JOURNÉE VILLE AMIE DES ENFANTS, CÉLÉBRER LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT AVEC L'UNICEF, PROMOUVOIR RÉGULIÈREMENT LA CONVENTION INTERNATIONALE.



20 NOVEMBRE 2011 : LES VILLES AMIES UNIES POUR LES DROITS DE L'ENFANT !

Devenue au fil des ans un rendez-vous incontournable pour les Villes amies des enfants, la célébration du 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant, a été, une fois de plus, l'occasion de se mobiliser. À travers toute la France, les yeux des enfants ont brillé, ils ont chanté, dansé, échangé, appris... Ce grand rendez-vous annuel a, en effet, vu naître une multitude d'actions pour parler des droits de l'enfant. Les villes sont maintenant nombreuses à proposer des programmes très fournis répartis sur plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Goûters philo, conférences-débats, ateliers de sensibilisation, expositions ou séances de cinéma s'offrent aux enfants des écoles, collèges, lycées et des accueils de loisirs des Villes amies des enfants. L'événement n'oublie pas non plus de rester ludique et festif en proposant spectacles, concerts, jeux géants, défilés en ville ou même des flash mob, moments collectifs de danse sur l'espace public permettant d'attirer l'attention de la population sur la cause des enfants. La mobilisation ne faiblit pas et contribue, un peu plus chaque année, à mieux faire connaître la situation des enfants dans le monde et à rendre les villes plus accueillantes et accessibles aux enfants et aux jeunes. ◆

ORGANISER DES RENCONTRES DÉPARTEMENTALES ENTRE VILLES AMIES DES ENFANTS

Être Ville amie des enfants c'est appartenir à un réseau vivant au sein duquel les collectivités peuvent échanger pour avancer. Quand un département accueille plusieurs Villes amies, quoi de plus naturel alors que de les faire se rencontrer. Faire vivre le partenariat à l'échelle de chaque département et de chaque région sera gage de consolidation des valeurs du réseau pour les années à venir. Certains départements ont d'ores et déjà engagé cette dynamique. Depuis 2006, les jeunes des Villes amies des enfants de Seine-Maritime (76) ont ainsi l'habitude de se retrouver chaque année. C'est la ville de Canteleu qui a eu le plaisir de les accueillir en 2011 sur le thème de la lutte contre les discriminations. À l'initiative des Comités UNICEF du Morbihan et de Loire-Atlantique (44), 160 enfants des centres de loisirs de huit villes se sont retrouvés dans le parc animalier et botanique de Branféré (56). Un temps fort pour sensibiliser les enfants au respect des êtres vivants et de leur environnement et pour échanger entre adultes sur les bonnes pratiques. Dans le département du Nord (59), une centaine d'enfants se sont retrouvés à Lambres-lez-Douai pour un défilé à travers la ville et un jeu de piste. D'autres Comités départementaux organisent de telles rencontres. C'est par exemple le cas des villes du Val-de-Marne (94) ou encore celles du Doubs (25), portées par la dynamique nouvelle de l'appartenance du Conseil général au réseau Département ami des enfants. Une façon de donner une belle cohérence à toutes les actions des collectivités Amies des enfants. ◆

+ Pour découvrir en détails les actions des villes,
rendez-vous sur le site : www.villeamiedesenfants.fr

MESURES DE PARTENARIAT LOCAL AVEC UNICEF

RELAYER LES OPÉRATIONS PROPOSÉES PAR L'UNICEF, ASSOCIER LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'UNICEF, APPORTER SON SOUTIEN À L'ACTION DE L'UNICEF.



FORMALISER LE PARTENARIAT POUR LE FAIRE VIVRE

Collectivités et Comités départementaux UNICEF peuvent désormais organiser leur collaboration avec un nouvel outil : le plan d'actions annuel. Etabli au cas par cas, en fonction des objectifs et des moyens définis de chacun, il permet de définir les rôles, un programme d'activités et d'animations en direction des enfants, des jeunes et des habitants pour la promotion de la

CIDE et sa mise en œuvre. Il est valable une année à compter de sa signature et peut être révisé à tout moment par l'une ou l'autre des parties. ◆

+ Un modèle est disponible sur le site www.villeamiedesenfants.fr - Rubrique : Tout sur VAE/Présentation VAE/Ressources (cliquer sur « liste complète »).

LA MOBILISATION DES VILLES POUR LA CORNE DE L'AFRIQUE

Avec une aide directe de plus de 93000 euros, les Villes amies des enfants se sont largement mobilisées aux côtés d'UNICEF France pour venir en aide aux enfants affectés par la crise nutritionnelle dans la Corne de l'Afrique (Ethiopie, Somalie, Kenya et Djibouti). Depuis la mi-juillet, les initiatives lancées par les villes n'ont cessé de se multiplier. Nombreuses sont celles qui ont mis en place des urnes de collecte de dons dans leurs mairies et les lieux de grand passage. Sites internet, journaux municipaux, campagnes d'affichage dans

les abris bus et les locaux municipaux ou encore spectacles ont également relayé l'appel aux dons. Certaines collectivités ont même apporté une aide financière directe en votant une subvention exceptionnelle. Un grand merci à tous et à chacun... ◆

+ La crise nutritionnelle est loin d'être terminée ! Continuez à soutenir les actions de l'UNICEF dans la Corne de l'Afrique, en relayant notre appel aux dons ou en votant une aide exceptionnelle.

PLONGER POUR LES ENFANTS DU TOGO

La 5^e édition de la Nuit de l'Eau aura lieu le 31 mars 2012. Le 2 avril 2011, elle avait permis de récolter plus de 200 000€ grâce à la mobilisation de 77 Villes amies des enfants, 75 Comités départementaux de l'UNICEF et 217 clubs de la Fédération Française de Natation. Permettant à plus de 30 000 personnes de partager les joies de la baignade de nuit, ce moment de solidarité parrainé par le champion olympique Alain Bernard, est un fantastique élan de solidarité pour les enfants du Togo. Ateliers, démonstrations de pratiques aquatiques, expositions sur le thème de l'eau sont autant d'activités proposées par les bénévoles UNICEF locaux et les clubs de natation aux parents et à leurs enfants. La première édition avait permis de collecter 40 000€ en 2008 lors de sa première édition. ◆

+ www.lanuitdeleau.com et auprès du Comité UNICEF de votre département.



DONNER PRIORITÉ AUX ENFANTS DANS UN MONDE URBAIN

Le rapport annuel de l'UNICEF sur *La situation des enfants dans le monde* s'intéresse en 2012 aux enfants vivant en milieu urbain. Ville amie des enfants y est présentée comme l'un des modèles les plus efficaces pour impliquer les enfants.

Plus de la moitié de la population mondiale, dont plus d'un milliard d'enfants, vit aujourd'hui dans des villes, petites ou grandes. Chaque année, cette population urbaine mondiale croît d'environ 60 millions d'habitants. D'ici à 2050, 7 personnes sur 10 vivront dans une ville. Si de nombreux enfants profitent des avantages de la vie urbaine

l'enfant, souvent laissé pour compte. L'UNICEF voit dans cette situation un véritable enjeu d'avenir à l'échelon mondial et préconise d'agir pour promouvoir son épanouissement et assurer ses droits. Le rapport consacre d'ailleurs tout un chapitre à l'initiative Ville amie des enfants (Child friendly cities), citée comme un exemple d'intégration des droits de

priorités des enfants dans les politiques publiques locales. Les collectivités locales doivent, en effet, être de véritables partenaires de l'enfant et du jeune. Ce n'est que grâce à ce travail collectif que l'on atteindra des améliorations durables dans le domaine de la défense des droits de l'enfant. Un principe guidera l'action des décideurs politiques : l'équité. L'égalité



© UNICEF Lemoigne

(éducation, soins, loisirs...), ils sont encore trop nombreux à vivre dans le dénuement, à être obligés de travailler, à vivre sous la menace de l'expulsion ou dans la rue où ils risquent violence et exploitation... au lieu de simplement vivre leur enfance. Le rapport 2012 *Les enfants dans un monde urbain* présente à la fois la détresse de ces enfants et l'ampleur des violations de leurs droits. Cette problématique n'est d'ailleurs pas propre aux pays en développement et concerne tout autant les milieux urbains de pays industrialisés. Trop souvent, la ville n'est pas pensée pour accueillir

l'enfant dans les politiques locales. Plus généralement et s'adressant à tous, des solutions sont préconisées, démontrant que le progrès est possible. Le rapport fournit ainsi des pistes de réflexion visant à améliorer les réalités urbaines auxquelles les enfants sont confrontés et identifie des mesures concrètes. Il recommande notamment d'étudier de façon précise la nature et l'étendue de la pauvreté et de l'exclusion dont sont victimes les enfants mais aussi d'identifier et de lever les obstacles à l'intégration. Cette analyse offrira la possibilité d'intégrer de façon significative les besoins et

d'accès aux droits doit être le fondement de l'action. Les enfants des milieux défavorisés requerront une attention toute particulière mais cela n'exclura en rien tous les autres. L'objectif principal est bien d'agir pour une société et des villes plus justes et propices à l'épanouissement de tous les habitants, et en particulier des enfants.

[+ Télécharger le rapport *La situation des enfants dans le monde* 2012 sur \[www.unicef.fr\]\(http://www.unicef.fr\)](http://www.unicef.fr)

« Être "Ville amie des enfants",
c'est initier des actions innovantes
et exemplaires pour la promotion
et la défense des droits de l'enfant
sur son territoire. (...) Ce titre consacre
l'implication des communes au service
des enfants et de l'éducation à la
citoyenneté. (...) La démarche doit
se développer et s'inscrire durablement
dans le temps et dans le territoire. »

Extraits de la convention de partenariat liant l'AMF et l'UNICEF
depuis l'origine et renouvelée le 14 mars 2012 pour marquer
les 10 ans de l'initiative.

L'AMF et l'UNICEF

partenaires historiques de
l'initiative Ville amie des enfants
en France

